

# Étude : Soins aux aînés : différences selon le type de logement, 2012

Diffusé à 8 h 30, heure de l'Est dans *Le Quotidien*, le mercredi 25 février 2015

---

En 2012, 5,4 millions de Canadiens ont prodigué des soins à un membre aîné de la famille ou à un ami aîné. Dans la majorité des cas, ces soins étaient prodigués à un aîné vivant dans sa propre résidence privée, toutefois l'intensité des soins était la plus élevée pour les aidants qui vivaient en compagnie de leur bénéficiaire.

Globalement, 62 % des aidants qui fournissaient de l'aide à un aîné ont indiqué que le bénéficiaire vivait dans une résidence privée distincte de la leur. Une autre tranche de 16 % des aidants vivaient avec le bénéficiaire, 14 % fournissaient de l'aide à un aîné vivant dans un établissement de soins (p. ex. un hôpital ou un foyer pour personnes âgées) et 8 % fournissaient de l'aide à un aîné en logement avec services de soutien.

L'intensité des soins était la plus élevée chez les aidants cohabitant avec leur bénéficiaire, plus de la moitié (56 %) ayant indiqué avoir consacré au moins 10 heures par semaine à prodiguer des soins.

Les engagements hebdomadaires des aidants étaient aussi plus élevés chez ceux qui fournissaient de l'aide à quelqu'un dans un établissement de soins, mais dans une moindre mesure. Environ 22 % de ces aidants consacraient 10 heures ou plus à prodiguer des soins à un aîné dans un établissement de soins.

## L'intensité et le type de soins varient en fonction du type de logement

Pour les aidants qui fournissaient de l'aide à un aîné dans un établissement de soins, l'âge plus avancé et les problèmes de santé plus graves du bénéficiaire étaient principalement à l'origine du plus grand nombre d'heures consacrées aux soins.

Par exemple, 60 % des aidants dans un établissement de soins ont indiqué qu'ils fournissaient de l'aide à un aîné qui avait un problème de santé qualifié de « grave ». En outre, 25 % de ces aidants ont indiqué que le principal problème de santé pour lequel ils prodiguaient des soins était la démence ou la maladie d'Alzheimer.

Une proportion plus faible (45 %) des aidants cohabitant avec leur bénéficiaire ont mentionné un problème de santé « grave », et 8 % prodiguaient des soins à une personne souffrant de démence ou de la maladie d'Alzheimer. Ces chiffres donnent à penser que d'autres facteurs, par exemple la proximité et la relation avec le bénéficiaire, expliquent le plus grand nombre d'heures consacrées par les aidants cohabitant avec leur bénéficiaire.

Les aidants des aînés dans un établissement de soins et ceux cohabitant avec ces aînés étaient aussi plus susceptibles de prodiguer des soins personnels (par exemple le bain et l'habillement) chaque semaine. Plus précisément, 21 % des aidants qui prodiguaient des soins dans un établissement de soins et 33 % de ceux cohabitant avec leur bénéficiaire ont indiqué qu'ils prodiguaient des soins personnels chaque semaine.

En revanche, 8 % des aidants qui fournissaient de l'aide à un aîné dans des ménages distincts et 12 % de ceux qui fournissaient de l'aide à un aîné en logement avec services de soutien prodiguaient des soins personnels chaque semaine.

## Le profil des bénéficiaires de soins varie selon le type de logement

La majorité des aidants prodiguaient des soins à un parent ou à un beau-parent, indépendamment du type de logement de l'aîné. Cela était particulièrement le cas pour les aidants qui fournissaient de l'aide à un aîné en établissement de soins et en logement avec services de soutien (61 %).

Les soins prodigués à un conjoint étaient plus fréquents chez les aidants vivant avec l'aîné auquel il prodiguait des soins.

En 2012, près de 30 % des aidants cohabitant avec leur bénéficiaire fournissaient de l'aide à leur conjoint, en comparaison de 2 % des aidants qui fournissaient de l'aide à quelqu'un dans un établissement de soins.



Les bénéficiaires en établissement de soins (et en logement avec services de soutien) avaient tendance à être plus âgés. Plus de 55 % des bénéficiaires en établissement de soins et en logement avec services de soutien avaient au moins 85 ans, tandis qu'environ un quart des bénéficiaires vivant dans un logement distinct ou cohabitant avec leur aidant appartenaient à ce groupe d'âge.

Parce qu'elles représentent la majorité des aînés, la grande majorité des bénéficiaires dans tous les types de logement étaient des femmes. Cela était particulièrement le cas parmi les personnes vivant dans un établissement de soins ou en logement avec services de soutien.

### **Les tensions familiales sont plus marquées chez les aidants habitant avec un bénéficiaire et chez les aidants qui fournissent de l'aide à un aîné dans un établissement de soins**

L'enquête a aussi examiné les conséquences psychologiques, financières et sociales chez les aidants qui consacraient deux heures ou plus par semaine à prodiguer des soins.

En règle générale, les aidants qui fournissaient de l'aide à un aîné dans un établissement de soins et les aidants cohabitant avec leur bénéficiaire étaient les plus susceptibles d'indiquer que diverses conséquences accompagnaient leurs responsabilités d'aidant. Par exemple, 33 % des aidants qui fournissaient de l'aide à un aîné dans un établissement de soins et 29 % des aidants cohabitant avec leur bénéficiaire ont indiqué que leurs responsabilités d'aidant étaient une source de tensions avec d'autres membres de leur famille.

En comparaison, cette proportion variait entre 21 % et 23 % parmi les aidants qui prodiguaient des soins à des aînés dans les autres catégories de logement.

Les aidants qui fournissaient de l'aide à quelqu'un dans un établissement de soins ou qui cohabitaient avec leur bénéficiaire ont aussi indiqué des dépenses plus importantes associées à leurs activités de prestation de soins. Cela était particulièrement le cas pour les aidants cohabitant avec leur bénéficiaire, plus du quart des membres de ce groupe ayant déboursé annuellement au moins 2 000 \$ pour couvrir différentes dépenses.

#### **Note aux lecteurs**

*Dans cette étude, on utilise des données de l'Enquête sociale générale (ESG) pour examiner les différences en matière de soins prodigués aux aînés, en fonction du type de logement utilisé par le bénéficiaire.*

*Les aidants sont classés selon quatre types de logement, en fonction des modalités de logement de leur bénéficiaire principal : (1) aînés habitant des ménages privés séparés de ceux de leurs aidants; (2) aînés habitant des logements avec services de soutien, qui offrent une quantité minimale ou moyenne de services, comme des services d'entretien ou des services de soins personnels, afin qu'une personne puisse vivre de façon indépendante; (3) aînés habitant en établissement de soins ou en institution (p. ex. un hôpital ou un foyer pour personnes âgées); (4) aînés cohabitant avec leur aidant dans un ménage privé.*

*Dans l'ESG, les aidants sont définis comme des personnes âgées de 15 ans et plus qui fournissent de l'aide ou des soins soit à une personne ayant un problème de santé à long terme ou une incapacité physique ou mentale, soit à une personne ayant des problèmes liés au vieillissement.*

*En 2012, l'enquête a recueilli des données auprès de 23 093 répondants vivant dans l'ensemble des provinces.*

#### **Définitions, source de données et méthodes : numéro d'enquête 4502.**

L'article « Soins aux aînés : différences selon le type de logement », qui fait partie de la série *Regards sur la société canadienne (75-006-X)*, est maintenant accessible à partir du module *Publications* de notre site Web, sous l'onglet *Parcourir par ressource clé*.

---

Pour obtenir plus de renseignements, communiquez avec nous au 514-283-8300 ou composez sans frais le 1-800-263-1136 ([infostats@statcan.gc.ca](mailto:infostats@statcan.gc.ca)).

Pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes ou la qualité des données, communiquez avec Martin Turcotte au 613-854-3304 ([martin.turcotte@statcan.gc.ca](mailto:martin.turcotte@statcan.gc.ca)), Division de la statistique sociale et autochtone.

Pour obtenir plus de renseignements sur la publication *Regards sur la société canadienne*, communiquez avec Sébastien LaRoche-Côté au 613-951-0803 ([sebastien.larochelle-cote@statcan.gc.ca](mailto:sebastien.larochelle-cote@statcan.gc.ca)), Division de la statistique du travail.